

Présidence : Allemagne

964^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 16 décembre 2020 (par visioconférence)

Ouverture : 11 h 05
Clôture : 12 h 35

2. Présidente : Ambassadrice G. Braütigam

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités techniques de la conduite des séances du FCS durant la pandémie de la Covid-19, telles qu'elles sont énoncées dans le document FSC.GAL/109/20.

3. Sujets abordés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR ET LES MODALITÉS DE LA TRENTE ET UNIÈME RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

Présidente

Décision : le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 7/20 (FSC.DEC/7/20) sur l'ordre du jour et les modalités de la trente et unième Réunion annuelle d'évaluation de l'application ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE CALENDRIER ET LES MODALITÉS D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU DE L'OSCE SUR LES DOCTRINES MILITAIRES

Présidente

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 8/20 (FSC.DEC/8/20) sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation du Séminaire de haut niveau de l'OSCE sur les doctrines militaires ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Fédération de Russie (annexe 1), Présidente, États-Unis d'Amérique

Point 3 de l'ordre du jour : OBSERVATIONS FINALES DE
S. E. L'AMBASSADRICE GESA BRÄUTIGAM,
PRÉSIDENTE DU FORUM POUR LA
COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Présidente, Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/330/20), États-Unis d'Amérique (annexe 2), Albanie (annexe 3), Suisse (FSC.DEL/326/20 OSCE+), Royaume-Uni (FSC.DEL/332/20 OSCE+), Turquie (annexe 4), Canada, Azerbaïdjan, Suède (annexe 5), Fédération de Russie (annexe 6), Ukraine (FSC.DEL/333/20 OSCE+), Arménie

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Mécanisme d'avertissement et de rappel conformément à la Décision n° 10/02 du FCS* : Présidente (annexe 7)
- b) *Dix-huitièmes consultations annuelles sur l'examen de la mise en œuvre du Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire, qui ont eu lieu le 11 décembre 2020* : Roumanie, Fédération de Russie (annexe 8)
- c) *Question de protocole* : Biélorussie, Présidente, Arménie

4. Prochaine séance :

À annoncer



964^e séance plénière

Journal n° 970 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,

La Fédération de Russie s'est associée au consensus sur la décision du Forum pour la coopération en matière de sécurité concernant l'ordre du jour du Séminaire de haut niveau de l'OSCE sur les doctrines militaires.

En même temps, force est pour nous de constater que les questions figurant au programme ne sont en aucune manière toutes directement liés aux doctrines militaires. Un certain nombre d'entre elles sont potentiellement conflictuelles et ne sont pas de nature à rétablir et à renforcer la compréhension mutuelle entre les responsables militaires des États participants de l'OSCE. En particulier, le fait qu'il est prévu d'examiner lors de la séance 3 la question des rivalités se situant en deçà du seuil du conflit armé est contestable car la façon même dont cette question est formulée donne à penser qu'il s'agira d'une discussion sur les menaces « hybrides ».

Par conséquent, et eu égard également à la politique de sanctions et du discours antirusse de l'Occident, il n'est pas prévu que des représentants du Ministère russe de la défense participent à cette réunion. Ce sera une première dans l'histoire des séminaires de haut niveau.

En outre, je voudrais vous informer que, compte tenu de notre opposition fondamentale à l'examen des menaces « hybrides » dans le cadre de la dimension politico-militaire de l'OSCE, la délégation russe ne participera pas à la séance 3.

Je vous remercie, Madame la Présidente. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal du jour.



964^e séance plénière
Journal n° 970 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Madame la Présidente,
Chère Gesa,

Nous tenons à dire combien nous vous sommes reconnaissants pour la façon dont l'Allemagne a présidé le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) au cours de la période écoulée et pour tous les succès qui ont couronné vos efforts. Nous souhaitons nous appuyer sur ces succès. Comme toujours, cela a été un privilège pour moi de travailler avec vous et votre excellente équipe, qui avez si remarquablement dirigé les travaux du FCS au cours du dernier trimestre et lors du Conseil ministériel. Je continuerai à mettre à profit vos sages conseils lorsque les États-Unis prendront la présidence en janvier. Nous vous assurons que nous partageons vos priorités et que nous poursuivrons pendant notre mandat le bon travail et les efforts inlassables que la Présidence allemande a consacrés avec tant de distinction pendant le sien à des questions telles que la modernisation du Document de Vienne, les armes légères et de petit calibre et la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

C'est pour nous un honneur de prendre la présidence du FCS. Comme vous le savez tous, cela fait 18 ans que les États-Unis ont présidé ce Forum pour la dernière fois. Depuis, les choses ont beaucoup changé, et c'est peu dire que cela n'a pas toujours été pour le mieux. La détérioration générale de la confiance mutuelle en Europe a eu un impact profond sur notre mission principale au sein du FCS, à savoir instaurer la confiance et promouvoir la transparence militaire. Cette érosion confère d'autant plus d'importance au FCS. La déclaration commune du Conseil ministériel - soutenue par 45 États participants - appelant à lancer un important travail d'actualisation du Document de Vienne témoigne de l'urgence de cette tâche. Le Document de Vienne a été largement débattu cette année. Il a été présenté et discuté avec soin. Sa raison d'être est de renforcer la confiance. Lorsque des exercices militaires ont pour effet d'engendrer de la tension ou de l'anxiété où que ce soit sur le continent européen, le Document de Vienne doit permettre de réduire cette tension et cette anxiété. Si vos exercices ont un but offensif ou agressif, alors le Document de Vienne n'est pas pour vous. Mais il vous sera utile si votre objectif est de créer la confiance, la transparence et la sécurité ainsi que de réduire tout risque de conflit et c'est pourquoi la question de sa modernisation continue d'être posée et sera également au centre de l'attention

pendant notre présidence. La déclaration commune du Conseil ministériel appelant à travailler sur le Document de Vienne montre encore plus clairement l'urgence de cet effort.

Nous devons également prendre en considération l'évolution des doctrines militaires, comme le prescrit le document de Vienne, et nous avons l'honneur de convoquer les 9 et 10 février le Séminaire quinquennal de haut niveau sur les doctrines militaires, qui offrira aux hauts responsables militaires une occasion unique de démontrer leur maîtrise de la stratégie et de la doctrine et leur profond attachement à l'état de droit et aux principes de l'Acte final de Helsinki, ainsi que leur volonté de rétablir la transparence militaire grâce au Document de Vienne. Nous sommes reconnaissants à tous les États participants d'avoir accepté de participer au Séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires. Nous souhaitons vivement que chaque pays y participe pleinement car nous pensons qu'il est dans l'intérêt de tous que nous engagions maintenant cette discussion et ce dialogue au sein du FCS. Nous espérons que vos chefs d'état-major de la défense ou des responsables militaires de rang équivalent pourront se joindre à nous. Toutefois, instaurer la confiance ne consiste pas seulement à actualiser nos outils et nos doctrines militaires - il s'agit essentiellement d'une question de vision stratégique.

Madame la Présidente,

Notre travail collectif sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles reste également au cœur du mandat du FCS. La conférence biennale que vous avez convoquée cet automne et le cadre normatif que la Présidence allemande a proposé au Conseil ministériel ont contribué à ouvrir la voie à notre action soutenue dans ce domaine. Comme vous le savez, Madame la Présidente, les États-Unis ont pleinement appuyé vos efforts dans le domaine des armes légères et de petit calibre. Nous avons œuvré sans relâche pour essayer d'obtenir une décision ministérielle à ce sujet. Nous reviendrons sur ces questions au cours de notre présidence. Les États-Unis consacreront deux dialogues de sécurité du FCS aux armes légères et de petit calibre, portant respectivement sur la menace que constituent les systèmes portatifs de défense antiaérienne (MANPAD) et sur les risques liés aux engins explosifs en Asie centrale, région qui est importante d'un point de vue géostratégique et qui présente un intérêt particulier pour l'OSCE et le FCS.

Enfin, Madame la Présidente, nous devons veiller non seulement à ce que nos boîtes à outils soient « adaptées à l'objectif », mais aussi à ce que le FCS le reste aussi. Cela est impossible sans la participation pleine, égale et significative des femmes. En notre qualité de Président, nous convoquerons avec la Présidente suédoise entrante de l'OSCE une réunion conjointe du FCS et du Conseil permanent sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Là encore, la Présidence allemande a contribué à ouvrir la voie et les efforts que vous avez déployés au sein du Conseil ministériel nous serviront d'exemple pour guider les débats sur la mise en œuvre concrète de la résolution 1325 dans le cadre des travaux du FCS.

Madame la Présidente,

Nous tenons à remercier plusieurs autres acteurs qui ont contribué au succès du FCS cette année - l'Ukraine, qui quitte la troïka, ainsi que la Turquie, pour leurs importantes contributions à la tête du FCS. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec l'Arménie, qui rejoint la troïka du FCS, et avec notre pays hôte, l'Autriche, qui présidera le FCS plus

tard dans l'année. Nous tenons à remercier tout particulièrement la Présidence albanaise de l'OSCE. Nous avons également apprécié le travail de la Présidence slovaque lors de la précédente réunion du Conseil ministériel. La réunion ministérielle de Tirana a été un succès remarquable grâce aux qualités de direction et au sens politique de la Présidence albanaise, du Premier Ministre, Edi Rama, et en particulier de notre collègue, Igli Hasani. Nous leur sommes très reconnaissants d'avoir fait preuve d'acuité politique et nous sommes heureux à la perspective de travailler avec la Présidence suédoise et avec tous nos amis et collègues pour que l'année qui vient soit couronnée de succès. Pour conclure, je vous souhaite des congés réparateurs avant que nous ne reprenions nos efforts collectifs dans le cadre du FCS en 2021.

Je vous remercie, Madame la Présidente. Veuillez joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



964^e séance plénière

Journal n° 970 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALBANAISE

Merci, Madame la Présidente.
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Je tiens à vous remercier et à vous féliciter, chère Gesa, ainsi que votre équipe, pour votre excellente direction au cours de ce dernier trimestre et pour l'énorme travail que vous avez accompli inlassablement.

Mon équipe et moi vous sommes reconnaissants de l'étroit partenariat et de l'amitié qui nous lient, vous et votre équipe, en cette période difficile.

Excellences,
Chers collègues,

Ce Forum demeure un élément essentiel des efforts exhaustifs que nous déployons pour examiner les défis auxquels nous sommes confrontés, débattre des possibilités qui s'offrent et, en définitive, renforcer la stabilité et la sécurité en Europe. Je suis convaincu que la Présidence allemande du FCS, ayant à l'esprit cette vision globale, a accompli un travail formidable en donnant des impulsions importantes à nos débats sur les facteurs politico-militaires de la sécurité.

Cela a été le cas dans les domaines de travail actuels clés du Forum, tels que les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et la modernisation du Document de Vienne.

Madame la Présidente,

Vous nous avez aussi rappelé que notre travail demeure important et que cette plateforme peut jouer un rôle face aux défis émergents et futurs tels que les nouvelles technologies, auxquelles vous avez également consacré un dialogue de sécurité.

Nous avons beaucoup apprécié votre approche ouverte et éprouvée de l'examen de ces thèmes parfois difficiles, dont bon nombre faisaient aussi partie des priorités de notre présidence.

L'Albanie accorde une grande importance au thème des armes légères et de petit calibre ainsi que des stocks de munitions conventionnelles. Pays concerné de longue date, l'Albanie sait à quel point il importe de lutter contre la dissémination illicite d'ALPC et de SMC. C'est l'une des principales conditions pour assurer la stabilité et la sécurité en Europe.

La promotion de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, thème unificateur parmi la majorité des États participants, a toujours constitué et reste un élément essentiel des débats menés au sein du Forum.

Comme les 51 autres cosignataires de la déclaration conjointe sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies faite à la Réunion du Conseil ministériel de Tirana, l'Albanie est convaincue que, 20 ans après l'adoption de cette résolution historique, nous devons faire davantage pour concrétiser les principaux objectifs du programme sur les femmes, la paix et la sécurité, notamment par des travaux ciblés et en obtenant des résultats tangibles dans les domaines d'activité du FCS.

Nous avons aussi accueilli avec satisfaction les débats sur la modernisation du Document de Vienne. J'ai déclaré à de nombreuses reprises que l'Albanie restait une ferme partisane des propositions de modernisation et que nous pensons qu'il est dans notre intérêt à tous de dépoussiérer les principaux outils de renforcement de la confiance et de la sécurité élaborés par le passé, dans l'optique de les adapter à une nouvelle réalité.

Madame l'Ambassadrice,

En notre qualité de président du Conseil permanent et de concert avec vous et le président du Groupe de travail informel sur le Dialogue structuré, l'Ambassadeur Cuesta, nous avons soutenu sans réserve les débats menés dans le cadre de notre séance commune du FCS et du Conseil permanent consacrée au Dialogue structuré pour contribuer aux efforts en cours destinés à réduire les risques et à accroître la stabilité par le dialogue.

Une autre réunion importante qu'il convient de mentionner s'est tenue au cours de votre Présidence, à savoir la deuxième Réunion biennale pour évaluer la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles.

Comme vous l'avez dûment fait observer, dans l'examen d'une telle question, le multilatéralisme, la concertation et le renforcement de la coopération entre les organisations sont essentiels pour faire face aux défis planétaires découlant des ALPC et des SMC.

Madame la Présidente,

Le FCS est à nos yeux un élément indispensable de notre Organisation. Je réaffirme que nous le soutenons fermement comme une des plateformes essentielles de l'OSCE pour renforcer la confiance entre les États participants en évaluant et en favorisant la mise en œuvre des engagements de l'OSCE dans la dimension politico-militaire.

Le Président en exercice, S. E. M. Edi Rama, nous a rappelé à la Réunion du Conseil ministériel de Tirana qu'il restait de notre responsabilité commune de relever les défis auxquels nous sommes confrontés dans l'espace de l'OSCE et de le rendre plus sûr pour nos citoyens.

Afin d'avancer dans des temps difficiles caractérisés par une méfiance accrue, nous devons renforcer notre détermination à concrétiser la vision que nous partageons jadis en :

- respectant nos principes ;
- mettant en œuvre nos engagements ;
- réduisant nos divergences ;
- œuvrant en faveur du multilatéralisme ;
- optant pour la conversation plutôt que pour la confrontation ;
- étant coopératifs plutôt qu'en engendrant des perturbations.

Excellences,

Pour conclure, je voudrais une fois de plus vous remercier, chère Gesa, ainsi que votre équipe, pour votre dévouement, votre engagement et tout votre travail à la présidence du FCS.

Permettez-moi de prendre un instant pour exprimer notre gratitude aux présidences turque et ukrainienne du FCS durant les premier et deuxième trimestres de 2020 et les remercier du rôle moteur qu'elles ont joué, de leur professionnalisme et de leur étroite coopération avec l'équipe de la présidence albanaise.

Permettez-moi, en outre, de souhaiter la bienvenue à la présidence entrante du FCS sous la conduite des États-Unis d'Amérique. Cher Ambassadeur, cher James, nous vous souhaitons plein succès durant votre mandat dans cette importante entreprise. Soyez assurés de notre soutien inconditionnel.

La présidence allemande du FCS s'achève alors même que la présidence albanaise de l'OSCE est sur le point de se terminer également.

C'est pourquoi je voudrais vous exprimer à tous notre immense et sincère gratitude pour le soutien que vous avez apporté à la présidence albanaise de l'OSCE tout au long de cette année sans précédent.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



964^e séance plénière
Journal n° 970 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Merci, Madame la Présidente.

Je tiens à vous remercier, Madame l'Ambassadrice Gesa Brautigam, pour votre déclaration de clôture.

Je vous adresse également, ainsi qu'à votre talentueuse équipe, mes félicitations pour avoir assuré avec succès la présidence pendant l'une des périodes les plus difficiles de l'histoire du Forum en raison de la situation due à la pandémie de la COVID 19.

En dépit des difficultés, l'Allemagne a assuré le bon déroulement des séances plénières et des activités des groupes de travail, nous permettant ainsi de continuer à dialoguer.

Comme je l'ai déjà mentionné en de précédentes occasions, la capacité d'adopter une approche proactive et d'adapter nos modalités de travail est ce qui fait notre succès en temps de crise.

Je souhaite aussi brièvement souligner le rôle que joue le Centre de prévention des conflits, et en particulier sa Section d'appui au FCS, dans le succès des présidences du FCS.

Nous remercions également la Présidence albanaise de l'OSCE et en particulier l'Ambassadeur Hassani pour leur excellente collaboration.

Ayant été le premier à assurer la présidence du Forum cette année, j'ai pu constater par moi-même l'importance d'une coopération étroite et d'un soutien rapproché pour le succès du FCS.

Madame la Présidente,

La Présidence allemande a élaboré un programme bien équilibré et pertinent qui comprenait à la fois des sujets d'actualité et des questions de prospective.

Nous nous sommes félicités que la continuité ait été assurée sur des sujets tels que les armes légères et de petit calibre, les stocks de munitions conventionnelles, le Document de Vienne et la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le fait d'avoir abordé un sujet aussi urgent que les nouvelles technologies constitue un plus que nous apprécions.

La Turquie a quant à elle participé de manière active et constructive à toutes ces séances.

En revanche, nous regrettons que, malgré les efforts valeureux déployés par la Présidence allemande, nous ne soyons pas parvenus à un consensus sur les projets de décision et de déclaration du ressort du FCS lors du Conseil ministériel de Tirana.

Si nous souhaitons réellement renforcer le Forum, nous devons être ouverts aux discussions et chercher à mieux comprendre les points de vue divergents.

Madame la Présidente,

Créer une atmosphère propice à la compréhension mutuelle est essentiel pour donner de la valeur ajoutée au FCS.

Or, lors de certaines séances, nous avons constaté que, malheureusement, on essayait d'exploiter ce Forum pour mener une campagne de diffamation contre la Turquie.

Tenir des propos agressifs et déformer les faits sont totalement contraires à l'esprit de ce Forum.

Nous espérons que les prochaines séances donneront lieu à un réel dialogue dans un climat de compréhension mutuelle et bénéficieront d'une participation constructive.

Madame la Présidente,

Nous saisissons cette occasion pour appeler tous les États participants à respecter strictement leurs engagements et obligations afin de renforcer la sécurité dans l'espace de l'OSCE.

Les décisions unilatérales et arbitraires qui violent la lettre et l'esprit du Document de Vienne et du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe sapent les fondations de notre architecture de sécurité.

Madame la Présidente,

Nous sommes heureux à l'idée de coopérer avec la Présidence entrante, les États-Unis.

Je souhaite plein succès à l'Ambassadeur Gilmore et à son équipe. La délégation des États-Unis peut compter sur notre soutien.

Enfin, Madame la Présidente, je tiens à souligner que ce fut un plaisir de travailler avec vous. Nous vous remercions une fois de plus pour tous vos efforts.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie.



964^e séance plénière

Journal n° 970 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUÉDOISE

Madame la Présidente,
Chère Gesa,

La Suède souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne et souhaite faire la déclaration suivante à titre national.

Je voudrais saisir cette occasion, chère Gesa, pour vous remercier d'avoir magistralement exercé la présidence au cours de ce dernier trimestre. Votre tâche n'a certes pas été sans difficultés et je dois dire que j'ai admiré la façon dont vous et votre équipe hautement qualifiée les avez toutes surmontées de manière très professionnelle en coopérant.

Les vues et les positions nationales étant souvent divergentes, voire opposées, vous et votre équipe avez manifesté vos excellentes compétences diplomatiques et, de manière ferme mais amicale, avez fait montre de capacité d'analyse, d'esprit d'ouverture et de leadership en ces temps difficiles.

Le travail intensif consacré aux textes politico-militaires pour le Conseil ministériel de Tirana en constitue bien sûr un exemple récent. Ces textes se fondaient sur le programme de votre présidence, dans le cadre duquel vous avez fait tout votre possible pour trouver un moyen d'avancer. Bien qu'ils n'aient finalement pas pu être adoptés, les deux déclarations énergiques sur le Document de Vienne et sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi que le texte sur les armes légères et de petit calibre, qui a bénéficié d'un large soutien, constituent certainement une base solide pour la poursuite des efforts dans ces domaines.

Par conséquent, je vous félicite et vous remercie, ainsi que votre équipe, pour votre excellent travail. Ce fut un plaisir de travailler avec vous et votre délégation et je me réjouis à la perspective de poursuivre notre coopération.

Je souhaite également la bienvenue au prochain président du FCS, les États-Unis d'Amérique. En examinant la liste des sujets retenus par les États-Unis, j'ai constaté avec satisfaction que plusieurs coïncidaient avec les priorités suédoises pour l'année à venir, par exemple, les femmes, la paix et la sécurité (question à laquelle une séance conjointe du FCS et du Conseil permanent sera consacrée), le Document de Vienne et les armes légères et de petit calibre. J'ai donc la certitude que nous pouvons nous aider mutuellement de nombreuses

manières et ainsi, je l'espère, donner un élan supplémentaire à un certain nombre de questions importantes pour le FCS ainsi que pour l'OSCE dans son ensemble.

Comme il va y avoir un changement à la tête du FCS, la Suède accueille aussi chaleureusement l'Arménie à la troïka du FCS et remercie le membre sortant de la troïka, l'Ukraine, pour sa contribution à nos travaux.

Je me réjouis de coopérer avec les trois présidences du FCS l'année prochaine - bonne chance à tous.

Je vous remercie, Madame la Présidente. Veuillez joindre ma déclaration au journal de ce jour.



964^e séance plénière
Journal n° 970 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,
Chère Gesa,

Nous souscrivons aux avis positifs concernant la Présidence allemande du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et vous remercions pour votre déclaration riche d'enseignements.

Nous sommes d'accord avec nos collègues allemands au sujet de la nécessité, dans la situation actuelle, de renforcer le rôle du Forum comme moyen de dialoguer et de partager les expériences nationales sur les différents aspects de la sécurité militaire. Nous remercions tous les membres de l'équipe de la Présidence allemande pour leur sens de la diplomatie ainsi que pour le travail qu'ils ont accompli en consacrant les Dialogues sur la sécurité à des sujets non conflictuels.

Nous tenons à souligner en particulier que l'atmosphère au sein du FCS s'est sensiblement améliorée au cours des quatre derniers mois. En outre, une bonne base a été établie pour notre travail commun au sein du Forum, et nous espérons que les autres présidences en tiendront compte. Cela vaut en particulier pour la question des armes légères et de petit calibre et celle des stocks de munitions conventionnelles.

Nous souhaitons la bienvenue aux États-Unis d'Amérique à la présidence du FCS et à la délégation arménienne en sa qualité de nouveau membre de la Troïka. Nous nous réjouissons à la perspective d'une coopération étroite et fructueuse avec nos distingués collègues des États-Unis et de l'Arménie et leur souhaitons plein succès.

Je ne saurais conclure sans répondre à la remarque que le représentant de l'Union européenne a faite au sujet de mon pays. Je voudrais rappeler que, dans une déclaration récente, le Ministre Lavrov a posé la question à savoir si, à la lumière d'événements récents, il est tant soit peu possible de traiter avec les structures de l'Union européenne, étant donné leur attitude « antipartenariale » et inamicale envers la Russie. Il s'agit bien entendu d'une question rhétorique qui n'appelle pas de réponse.

Quant aux déclarations du Royaume-Uni, du Canada, de l'Ukraine et d'autres pays, je ne daignerai même pas les honorer d'une réponse.

S'agissant de la Crimée, nous avons déjà dit depuis longtemps tout ce que nous voulions dire à ce sujet.

Je vous remercie, Madame la Présidente. Je demande que cette déclaration soit jointe au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/970
16 December 2020
Annex 7

FRENCH
Original: GERMAN

964^e séance plénière

Journal n° 970 du FCS, point 5 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Permettez-moi de faire une brève déclaration au titre de ce point de l'ordre du jour.

En ce qui concerne le mécanisme d'avertissement et de rappel prévu par la Décision n° 10/02 du FCS, je souhaite rappeler aux délégations que les informations visées aux chapitres IV, VIII et IX du Document de Vienne devaient être soumises pour le 15 novembre de cette année. Je voudrais signaler que, comme le prévoit le mécanisme d'avertissement et de rappel, je me propose de contacter les délégations qui n'ont pas fourni sous forme écrite les informations requises pour leur demander de les communiquer.

J'invite tous les États participants qui n'ont pas fourni ces informations à le faire ou à répondre à notre demande en indiquant la date à laquelle ils le feront. Merci beaucoup.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/970
16 December 2020
Annex 8

FRENCH
Original: RUSSIAN

964^e séance plénière

Journal n° 970 du FCS, point 5 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,

Permettez-moi de remercier chaleureusement nos distingués collègues roumains pour les travaux qu'ils ont effectués en leur qualité de président au titre du Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire et pour les consultations annuelles. Malgré les difficultés suscitées par la Covid-19, ces consultations ont été particulièrement bien organisées.

La Fédération de Russie, qui sera Présidente au titre du Document en 2021, souligne l'importance qu'il y a de maintenir et de renforcer l'interaction entre les six parties. Nous considérons que notre tâche commune consiste à rechercher ensemble des moyens d'étoffer nos travaux concernant les divers aspects de la mise en oeuvre du Document en ayant à l'esprit que le renforcement de la sécurité dans la région de la mer Noire est la prérogative des États littoraux.

Je vous remercie, Madame la Présidente. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal du jour.

964^e séance plénière

Journal n° 970 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 7/20
ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS DE LA TRENTE ET UNIÈME
RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

(2 et 3 mars 2021, Vienne et/ou par téléconférence Zoom)

Document de Vienne :

- (148) *Les États participants tiendront chaque année une réunion pour discuter de l'application présente et à venir des MDCS agréées. La discussion pourra s'étendre aux points suivants :*
- (148.1) – *clarification de questions découlant de ladite application ;*
- (148.2) – *fonctionnement des mesures agréées, y compris l'utilisation d'équipement supplémentaire au cours des inspections et des visites d'évaluation ;*
- (148.3) – *incidence de toutes les informations émanant de l'application de toute mesure agréée sur le processus de renforcement de la confiance et de la sécurité dans le cadre de l'OSCE.*
- (149) *Avant la clôture de chaque réunion annuelle, les États participants conviendront en principe de l'ordre du jour et des dates de la réunion de l'année suivante. L'absence d'accord ne constituera pas une raison suffisante pour prolonger une réunion, sauf s'il en est décidé autrement. L'ordre du jour et les dates pourront, le cas échéant, être convenus entre les réunions.*
- (150) *Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) organisera cette réunion. Il examinera, s'il y a lieu, les suggestions qui auront été faites à la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) pour améliorer l'application des MDCS.*
- (150.4) *Les États participants qui, pour une raison quelconque, n'auront pas échangé d'informations annuelles conformément aux dispositions du présent document et n'auront pas fourni d'explication comme le prévoit le mécanisme d'avertissement et de rappel du FCS, expliqueront au cours de la réunion les*

raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas fait et indiqueront à quelle date ils entendent satisfaire pleinement à cet engagement.

I. Ordre du jour et calendrier indicatif

Mardi 2 mars 2021

10 heures – 11 heures Séance d'ouverture

- Ouverture de la réunion par le Président
- Observations du Président du FCS
- Présentation, par le Centre de prévention des conflits (CPC), d'un rapport de synthèse et du rapport sur la réunion des chefs des centres de vérification
- Déclarations générales

11 h 30 – 13 heures Séance de travail 1 : Application de l'échange global d'informations militaires ainsi que de l'introduction et des chapitres I à III du Document de Vienne : éclaircissements, évaluation et conclusions

- Échange global d'informations militaires
- Document de Vienne
 - Introduction
 - Échange annuel d'informations militaires :
 - i) Informations sur les forces militaires
 - ii) Données relatives aux systèmes d'armes et équipements d'importance majeure
 - iii) Informations sur les plans de déploiement des systèmes d'armes et équipements d'importance majeure
 - Planification de la défense :
 - i) Échange d'informations
 - ii) Éclaircissements, examen et dialogue
 - Réduction des risques :
 - i) Mécanisme de consultation et de coopération concernant des activités militaires inhabituelles
 - ii) Coopération relative aux incidents dangereux de nature militaire

- iii) Organisation volontaire de visites en vue de dissiper des inquiétudes au sujet d'activités militaires

13 heures – 15 heures Pause-déjeuner

15 heures – 18 heures Suite de la séance de travail 1 si nécessaire

Séance de travail 2 : Application des chapitres IV à XII du Document de Vienne : éclaircissements, évaluation et conclusions

- Contacts
 - i) Visites de bases aériennes
 - ii) Programme de contacts et de coopération militaires
 - iii) Contacts militaires, coopération militaire
 - iv) Démonstration de nouveaux types de systèmes d'armes et équipements d'importance majeure
 - v) Communication d'informations sur les contacts
- Activités militaires :
 - i) Notification préalable de certaines activités militaires
 - ii) Observation de certaines activités militaires
 - iii) Calendriers annuels
 - iv) Dispositions contraignantes
- Conformité et vérification :
 - i) Inspection
 - ii) Évaluation
- Mesures régionales
- Réseau de communication

Mercredi 3 mars 2021

10 heures – 13 heures Suite de la séance de travail 2 si nécessaire

Séance de travail 3 : Suggestions en vue d'améliorer l'application des MDCS

13 heures – 15 heures Pause-déjeuner

15 heures – 16 heures Suite de la séance de travail 3

16 h 30 – 17 h 30 Séance de clôture

- Débat

- Recommandations éventuelles relatives aux dates ainsi qu'à l'ordre du jour et aux modalités de la RAEA de 2022
- Remarques finales
- Clôture

II. Modalités d'organisation

1. La RAEA durera deux jours et comportera des séances d'ouverture, de clôture et de travail au cours desquelles seront examinés les sujets figurant à l'ordre du jour (voir section I ci-dessus). Le calendrier indicatif donne des informations plus détaillées. En raison des circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la RAEA se tiendra sous la forme d'une téléconférence Zoom mixte.
2. La réunion d'organisation à l'intention des présidents de séance, des coordonnateurs, des rapporteurs et du CPC est prévue le lundi 1^{er} mars 2021 à 15 heures (éventuellement par téléconférence Zoom). L'horaire de travail de la RAEA sera le suivant : le premier jour, 10 heures – 13 heures et 15 heures – 18 heures, et, le second, 10 heures – 13 heures et 15 heures – 17 h 30.
3. L'interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE à toutes les séances de la RAEA.
4. Les États participants assureront la présidence des séances à tour de rôle selon l'ordre alphabétique français, en commençant par l'État qui assurait la présidence de la séance plénière de clôture de la RAEA de 2020, à savoir la Moldavie. La présidence de la séance d'ouverture et des séances de travail sera assurée par la Mongolie. La séance de clôture sera présidée par le Monténégro.
5. Lors des séances de travail, les débats seront axés sur les problèmes et les solutions, et il n'y aura pas de déclarations officielles. Les éventuelles déclarations nationales pour la séance d'ouverture devront être faites uniquement par écrit et distribuées à l'avance. Les séances de travail sont censées constituer des réunions informelles d'experts nationaux, dont l'objectif sera de répondre aux questions, d'échanger des informations et de permettre un débat constructif entre les États participants. Les délégations sont vivement encouragées à fournir des explications détaillées et des exemples concrets concernant leur propre expérience en matière d'application. Elles sont invitées à présenter des contributions par écrit avant la réunion, tant sur des points de l'ordre du jour que sur des questions connexes aux fins de leur examen éventuel. Si une délégation (participant par téléconférence Zoom) souhaite faire une intervention impromptue, elle peut utiliser la fonction de discussion (bouton « Chat ») pour demander à prendre la parole. Toutes les délégations sont vivement encouragées à envoyer des experts nationaux pour participer à la RAEA. Les participants sont vivement encouragés à lire les directives sur les aspects techniques et les procédures concernant les réunions à distance (SEC.GAL/45/20) et l'additif sur les conventions de nommage (SEC.GAL/45/20/Add.1/Rev.1).
6. Pour servir de base au travail préparatoire des délégations et des coordonnateurs, le CPC distribuera le 31 janvier 2021 au plus tard :

- le résumé annuel révisé des informations échangées sur les MDCS et le résumé des suggestions faites à la RAEA de 2020 ;
- un rapport de synthèse sur les tendances récentes dans l'application du Document de Vienne et d'autres mesures ;
- un rapport de synthèse sur la réunion des chefs des centres de vérification.

7. Un coordonnateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance de travail. La tâche des coordonnateurs consistera à faciliter et à suivre les débats, les rapporteurs ayant pour tâche immédiate de présenter un bref rapport de synthèse par écrit à l'intention du Président de la séance de clôture.

8. Les coordonnateurs distribueront, le 12 février 2021 au plus tard, une liste de sujets et de questions en vue de faciliter les débats lors de leurs séances de travail. Pour cela, ils seront aidés par le CPC. Ils veilleront à ce que tous les domaines pertinents soient abordés. Les coordonnateurs sont également encouragés à faire porter les débats sur les suggestions susceptibles de bénéficier du soutien des délégations.

9. Les délégations dont des membres sont disposés à assumer le rôle de coordonnateur et/ou de rapporteur pour les séances de travail devraient indiquer, dès que possible et le 2 février 2021 au plus tard, le nom de ces personnes au Président du FCS. Le nom des coordonnateurs et rapporteurs de chaque séance de travail sera communiqué à toutes les délégations le 3 février 2021 au plus tard.

10. Lors de la première séance plénière du FCS qui suivra la RAEA, le Président de la séance de clôture fera rapport au FCS sur la RAEA. Dans un délai d'un mois après la RAEA, le Président présentera le résumé récapitulatif contenant ses déclarations, ainsi que les exposés faits à la séance d'ouverture, les rapports des rapporteurs des séances de travail et ses observations finales. En préalable à la publication, les rapporteurs sont encouragés à transmettre leurs projets de rapports aux délégations des États participants qui ont contribué à la séance de travail correspondante. Dans un délai d'un mois après la RAEA, le CPC distribuera un rapport écrit sur les suggestions faites au cours de la réunion en vue d'améliorer l'application des MDCS.

11. Afin que les débats au sein du FCS soient aussi productifs que possible lors de l'examen, selon qu'il y a lieu, par les États participants des suggestions faites au cours de la réunion en vue d'améliorer l'application des MDCS, il est recommandé que les délégations soumettent leurs suggestions ou leurs sujets d'intérêt sous la forme de documents de réflexion. Les débats sur les documents initiaux pourraient donner lieu à des travaux complémentaires au sein du FCS.

12. Avant la clôture de la RAEA de 2021, les États participants sont encouragés à examiner les recommandations relatives à l'ordre du jour et aux dates de la RAEA de 2022. L'ordre du jour, les modalités et les dates de la RAEA de 2022 devraient être adoptés au moyen d'une décision du FCS avant la fin de 2021.

13. Les partenaires pour la coopération et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sont invités à assister à toutes les séances de la RAEA de 2021.



964^e séance plénière

Journal n° 970 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 8/20
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS
D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU DE L'OSCE
SUR LES DOCTRINES MILITAIRES

(Vienne et/ou via Zoom, 9 et 10 février 2021)

L'OSCE tiendra à Vienne, les 9 et 10 février 2021, un Séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires, qui sera le huitième de ce type organisé dans le cadre de l'Organisation, afin d'examiner les changements doctrinaux et leurs incidences sur les structures de défense à la lumière de la situation actuelle en matière de sécurité en Europe.

Le présent Séminaire se tiendra conformément à la Décision n° 6/20 du FCS (FSC.DEC/6/20) en date du 4 novembre 2020. La tenue de tels séminaires est encouragée dans le Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité pour favoriser le processus de transparence, d'ouverture et de prévisibilité.

I. Ordre du jour et calendrier

Mardi 9 février 2021

10 heures – 11 heures Séance d'ouverture

- Observations liminaires
- Discours d'orientation

11 heures – 13 heures Séance 1 : Situation en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE et tendances opérationnelles (avec une pause-café)

- Introduction par le modérateur de la séance
- Intervenant(s) liminaire(s)
 - Examen du processus intersessionnel
 - Aperçu des tendances stratégiques et opérationnelles

- Brèves introductions par les membres du groupe d'experts
- Débats avec les experts et les participants
- Observations finales du modérateur

13 heures – 15 heures Déjeuner

15 heures – 16 h 15 Séance 2 : groupe d'experts sur la dissuasion conventionnelle

- Introduction par le modérateur de la séance
- Intervenant(s) liminaire(s)
 - Évaluation des points de vue des États participants sur le rôle d'armées crédibles au combat dans la dissuasion des conflits
- Brèves introductions par les membres du groupe d'experts
- Débats avec les experts et les participants
- Observations finales du modérateur

16 h 15– 16 h 30 Pause-café/thé

16 h 30 – 18 heures Séance 3 : groupe d'experts sur les rivalités

- Introduction par le modérateur de la séance
- Intervenant(s) liminaire(s)
 - Examen de la question de la résurgence de rivalités stratégiques sur le long terme et de leur impact sur les doctrines militaires, y compris les rivalités en-deçà du seuil du conflit armé
- Brèves introductions par les membres du groupe d'experts
- Débats avec les experts et les participants
- Observations finales du modérateur

Mercredi 10 février 2021

10 heures – 13 heures Séance 4 : groupe d'experts sur la coopération

- Introduction par le modérateur de la séance
- Intervenant(s) liminaire(s)

- Comment la doctrine peut-elle répondre à la nécessité pour les États de coopérer entre eux dans le contexte d'une augmentation des risques pour la sécurité ?
- Brèves introductions par les membres du groupe d'experts
- Débats avec les experts et les participants
- Observations finales du modérateur

13 heures – 15 heures Déjeuner

15 heures – 16 h 15 Séance 5 : Groupe d'experts sur la réponse aux crises

- Introduction par le modérateur de la séance
- Intervenant(s) liminaire(s)
 - Mise en évidence de la nécessité pour les forces militaires d'apporter leur soutien aux autorités civiles dans la réponse aux crises et façon dont les enseignements retirés de la pandémie de la Covid-19 détermineront l'évolution des doctrines
- Brèves introductions par les membres du groupe d'experts
- Débats avec les experts et les participants
- Observations finales du modérateur

16 h 15– 16 h 30 Pause-café/thé

16 h 30 – 17 heures Séance de clôture : observations finales

- Conclusions et thèmes retenus pour de plus amples discussions ou un rôle éventuel de l'OSCE
- Observations finales du Président du FCS

II. Modalités d'organisation

Préparatifs du Séminaire

Les chefs d'état-major de la défense/d'état-major général ou autres hauts fonctionnaires et les membres du monde universitaire concernés des États participants seront invités à assister au Séminaire. Après des consultations appropriées, le Président du FCS invitera des organisations, institutions et personnalités internationales compétentes. Les partenaires pour la coopération seront invités à assister au Séminaire.

Le Président du FCS désignera un modérateur et un rapporteur pour chaque séance. Il choisira également les orateurs principaux et les membres du groupe d'experts pour chaque séance parmi les personnes proposées par les États participants.

La date limite pour les inscriptions en ligne est fixée au 5 février 2021.

Le Président entrant du FCS fera savoir le 17 décembre 2020 si le Séminaire se déroulera selon un format virtuel ou mixte (1+2 au minimum).

Les orateurs principaux devront faire parvenir leur exposé le lundi 1^{er} février 2021 au plus tard aux fins de sa distribution aux délégations.

Une réunion préparatoire finale sera organisée le 8 février 2021 (probablement via Zoom) entre la Troïka du FCS, les modérateurs, les orateurs principaux, les rapporteurs et les membres des groupes d'experts pour discuter en détail de la conduite du Séminaire et de la meilleure manière de le gérer pour obtenir les résultats souhaités.

Le Secrétariat, conformément à ses responsabilités, prêtera son concours au Président du FCS pour les préparatifs administratifs et budgétaires du Séminaire.

Une réception et/ou un dîner de bienvenue pourraient être organisés par la Présidence de l'OSCE/du FCS en fonction des modalités de conduite du Séminaire (mixte ou entièrement virtuel).

Les autres dispositions organisationnelles nécessaires seront prises par le Groupe de travail A du FCS.

Conduite du Séminaire

En raison des circonstances exceptionnelles résultant de la situation liée à la Covid-19, le Séminaire se déroulera à distance via Zoom/selon un format mixte.

Un des principaux objectifs du Séminaire est d'avoir un dialogue interactif animé par les orateurs principaux et les membres des groupes d'experts. Les délégations sont donc encouragées à ne pas donner lecture, au cours du Séminaire, de déclarations générales préparées à l'avance.

Chaque séance de travail sera introduite par le modérateur de la séance, après quoi trois intervenants liminaires au maximum feront des exposés (d'une durée maximale de quinze minutes chacun), qui seront suivis d'un débat. Ce débat sera stimulé par des interventions appropriées (d'une durée ne dépassant pas cinq minutes) faites par quatre experts au maximum par séance. Les interventions des participants seront les bienvenues et leur durée devrait être limitée à trois minutes au maximum par intervenant. Si une délégation (participant via Zoom) souhaite intervenir à l'improviste, elle pourra utiliser la fonction de discussion (bouton « chat » pour demander à prendre la parole. Afin d'assurer le bon déroulement du Séminaire, le modérateur de chaque séance facilitera et ciblera les discussions et favorisera un débat interactif en introduisant les questions relatives aux thèmes examinés dans le cadre de chaque séance ou en modifiant l'ordre des interventions. Le modérateur est aussi chargé de veiller à ce que tous les participants aient les mêmes possibilités de prendre la parole et à ce qu'ils puissent intervenir dans le temps imparti pour

chaque séance. Au cours de chaque séance, le modérateur peut ajuster le temps de parole susmentionné en fonction du nombre de demandes de parole et du temps disponible. Les orateurs qui dépassent leur temps de parole en seront avertis par le modérateur.

Avant la séance de clôture du Séminaire, chaque rapporteur, après des consultations appropriées avec les modérateurs de chacune des séances, présentera au Président du FCS un bref rapport sur les questions abordées au cours de leurs séances de travail respectives.

Sur la base des rapports présentés par les rapporteurs de chacune des cinq séances, le Président du FCS établira (à l'issue du Séminaire) un compte rendu succinct des discussions qui sera porté à l'attention du FCS.

L'interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE.

Il sera possible de tenir des réunions informelles grâce à la fonction « breakout rooms » de Zoom.

Les autres règles de procédures et méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, au Séminaire. Les lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE seront prises en considération (PC.DEC/762) et les participants sont vivement encouragés à lire les directives sur les aspects techniques et les procédures concernant les réunions à distance (SEC.GAL/45/20) et l'additif sur les conventions de nommage (SEC.GAL/45/20/Add.1/Rev.1).